

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

Déclaration du groupe de la Coopération

Avec la gestion de l'eau et de l'assainissement nous avons un sujet révélateur des problématiques spécifiques aux outre-mer français : un énorme décalage de traitement des citoyennes et citoyens ultramarins au regard des standards hexagonaux et une suraccumulation de difficultés rendant plus compliquée la recherche de solutions.

Le décalage avec le territoire hexagonal est flagrant et le constat fait sur l'eau et l'assainissement, territoire par territoire, est accablant : installations vétustes, coupures d'eau, pollution ou eau présentant des risques sanitaires, mauvaise gestion et coûts élevés pour des populations en difficultés financières. Mais c'est surtout de nombreuses personnes tout simplement privées d'eau.

On connaît le déficit d'ingénierie qui ne permet pas d'utiliser à plein les moyens mis à disposition des différentes collectivités pour rénover ou compléter leurs réseaux.

On connaît les difficultés occasionnées par la démographie, l'immigration clandestine, la précarité et la cherté de la vie.

Ce ne sont pas les seules raisons de cette situation et c'est très justement que cet avis s'attache aux recherches de solutions plutôt que de lister une fois de plus les causes ou de pointer des responsabilités.

Face à des besoins nécessitant des réponses urgentes pour des populations qui demandent des solutions dignes, cet avis dresse toute une série de préconisations de bon sens.

Les solutions proposées visent donc à, réparer, développer et créer des installations, pour que l'accès à l'eau soit assuré partout où c'est nécessaire. Elles concernent également la gouvernance et les contrôles qui doivent être améliorés. L'incurie doit cesser et chacun se doit de prendre ses responsabilités. Elles ont aussi vocation à améliorer la vie des usagers par des tarifs raisonnés à la hauteur des capacités de chacun, une facturation régulière et sincère incitant chacun à mieux gérer la ressource et in fine restaurer la confiance par un véritable service rendu dans des conditions normales.

Pour nous, coopérateurs, qui sommes intimement convaincus que chacun peut jouer un rôle pour améliorer les choses, une meilleure information et l'assurance d'un contrôle strict sont impératifs.

Toutefois, la mesure la plus emblématique de cet avis est bien la création d'un droit opposable à l'eau potable.

Car, osons enfin regarder les choses en face !

Est-il envisageable qu'au XXIème siècle se pose la question d'un accès de tous à l'eau potable, y compris dans des zones où l'habitat informel est encore trop présent ?

Est-il acceptable alors que la France s'enorgueillit d'une biodiversité, essentiellement ultramarine, que cette dernière soit menacée par l'absence de traitement des eaux usées ?

Enfin, est-il normal que ces territoires où les problématiques d'eau sont prégnantes dans toutes leurs dimensions (ressource, répartition, distribution, retraitement) la situation ne s'améliore pas ?

La vraie solution est dans le courage de permettre urgemment aux ultramarins un accès à l'eau.

Il faut régler rapidement la question, l'ancrer dans une logique de développement durable.

Le groupe de la coopération a voté cet avis.